

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize Juillet,

**N°23.03.19**

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents Excusés	

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 7 juillet 2023

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Amapola VENTRON, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

**OBJET :**  
**AUTORISATION DE**  
**SIGNATURE D'UNE**  
**CONVENTION**  
**RELATIVE A LA MISE**  
**A DISPOSITION DE**  
**LOCAUX**  
**TECHNIQUES DE LA**  
**COMMUNE DE BOUC**  
**BEL AIR POUR**  
**L'HEBERGEMENT**  
**D'INFRASTRUCTURES**  
**INFORMATIQUES DU**  
**SYNDICAT**  
**INTERCOMMUNAL DU**  
**GRAND VALLAT**  
**(SIGV)**

**MEMBRES POUVOIRS :**

Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ

Corinne LE MEUT à Evelyne LOUIS

Vu la délibération N°23.03.37 de la ville de Bouc Bel Air en date du 12 juin 2023.

Dans le cadre de l'évolution des architectures informatiques centrales du SIGV, un projet de Plan de continuité d'activité informatique (PCA) a été initié en 2020, suite à des pertes importantes de données subies en 2019 par la commune de Bouc Bel Air.

Ce projet a fait l'objet d'un investissement conséquent effectué par le SIGV afin de dupliquer les infrastructures serveurs et stockage existantes dans les locaux du syndicat situés sur Simiane Collongue.

Il est important aujourd'hui d'améliorer la fiabilité et la sécurité du dispositif en constituant un second site géographique mettant à disposition les infrastructures fibres optiques, électriques, et autres aménagements physiques nécessaires à son hébergement.

La convention annexée à la présente délibération prévoit les modalités de mise à disposition des locaux techniques et des financements d'investissement et de fonctionnement associés de manière générale et indique en annexe le détail technique et financier du projet « Datacenter ». Celui-ci est situé au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel de ville de Bouc Bel Air.

Ainsi, le SIGV et ses communes membres bénéficieront d'une infrastructure de PCA informatique sur des sites pouvant être considérés comme propres, évitant l'externalisation des serveurs et des données dans le nuage Internet (Cloud).

En conséquence, il est proposé au comité syndical d'approuver la convention de mise à disposition jointe à la présente délibération et d'autoriser le Président à la signer.

**LE COMITÉ SYNDICAL**  
Où l'exposé de Monsieur le Président  
Après avoir délibéré à l'unanimité

**ARTICLE UN :** APPROUVE la convention relative à la mise à disposition de locaux techniques de la commune de Bouc Bel Air pour l'hébergement d'infrastructures informatiques du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV).

**ARTICLE DEUX :** AUTORISE le Président à signer la présente convention ainsi que tout acte afférent.

Fait et délibéré à Simiane- Collongue, Les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le  
Président, Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le :..... et de la  
publication le :.....

  
Richard MALLIÉ,  
Président

